



DOCUMENTS POUR L'INSCRIPTION DANS L'ENSEIGNEMENT OBLIGATOIRE PUBLIC GENEVOIS

Documents obligatoires

- ☐ Document d'identité officiel de l'enfant
carte d'identité (recto-verso) ou passeport ou permis de séjour/carte de légitimation
- ☐ Document d'identité officiel de chaque titulaire de l'autorité parentale
carte d'identité (recto-verso) ou passeport ou permis de séjour/carte de légitimation
- ☐ Preuve d'affiliation à l'assurance maladie pour l'enfant
attestation/certificat de la caisse maladie ou police d'assurance en cours de validité
- ☐ Attestations de résidence délivrées par l'office cantonal de la population et des migrations (OCPM) pour l'enfant **et** au moins un titulaire de l'autorité parentale domicilié avec l'enfant
<https://www.ge.ch/obtenir-attestation-ocpm>
ou dernière carte de vote si applicable
- ☐ Bail à loyer complet et signé, extrait du registre foncier ou acte d'achat
- ☐ Dernière facture ou preuve d'enregistrement d'emménagement des Services Industriels de Genève (SIG)

Documents complémentaires

- ☐ Bulletins scolaires des deux dernières années (année en cours et année précédente)

Situations particulières

En cas de séparation, divorce ou situation familiale spécifique

- ☐ Décision judiciaire relative à l'autorité parentale et/ou à la garde de l'enfant
ou, le cas échéant, convention parentale établissant le lieu de vie effectif de l'enfant

En cas de sous-location ou d'hébergement chez un tiers

- ☐ Copie du formulaire AL de l'OCPM et ses pièces justificatives (copie du bail principal, pièce d'identité du logeur, pièce d'identité du sous-locataire)
<https://www.ge.ch/annoncer-changement-adresse-geneve/annoncer-entree-sous-locataire>

Informations importantes

Le traitement de la demande d'inscription ne pourra débuter qu'à réception d'un dossier complet.

Le domicile correspond au lieu de vie réel, effectif et durable de l'enfant.

L'autorité scolaire se réserve le droit de demander des documents justificatifs complémentaires à tout moment afin de vérifier le respect des conditions d'admission.

Toute fausse domiciliation ou déclaration inexacte peut entraîner une fin de scolarisation ainsi que des suites administratives et pénales.

Pour plus de renseignements

<https://www.ge.ch/inscrire-mon-enfant-ecole-primaire> (EP)

<https://www.ge.ch/inscrire-mon-enfant-au-cycle-orientation> (CO)